

**SyRVA**

Syndicat de rivière  
Vienne et Affluents

**SyRVA** - Syndicat Rivière Vienne et  
Affluents

8 rue du 8 Mai 1945  
86210 Bonneuil-Matours  
Tél. : 05 49 85 20 09

## ACTE D'ENGAGEMENT

# **Inventaire des zones humides Contrat Territorial Vienne Aval - SyRVA (*Cartographie et caractérisation*)**

Date limite de réception des offres : le **vendredi 29 aout 2016 à 16 h 00**

Marché à procédure adaptée soumis aux dispositions des articles  
26-II et 28 du Code des Marchés Publics

**SyRVA** - Syndicat Rivière Vienne et Affluents

# Inventaire des zones humides Contrat Territorial Vienne Aval - SyRVA *(Cartographie et caractérisation)*

**ENTRE**

**Syndicat Rivière Vienne et Affluents – SyRVA**  
8 rue du 8 Mai 1945  
86210 Bonneuil-Matours

Représenté par son Président, Monsieur Daniel AUGER,

D'une part,

**ET**

Nom du prestataire :

.....  
.....

Adresse du siège social :

.....  
.....

N° SIRET :

.....  
.....

Représenté par :

.....  
.....

d'autre part

## **IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché a pour objet l'**Inventaire des zones humides**  
**Contrat Territorial Vienne Aval - SyRVA**  
*(Cartographie et caractérisation)*

Le détail des prestations est fixé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au présent marché.

### **ARTICLE 2 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ**

Le présent marché est un marché de prestations intellectuelles passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

### **ARTICLE 3 : FORME DU MARCHÉ**

Le marché présente deux phases :

**Lot 01 avec une tranche ferme et Lot 02 avec des tranches conditionnelles** détaillées dans le Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP).

La notification par ordre de service de la décision d'affermissement de la tranche conditionnelle précisera la date de commencement d'exécution de ces tranches et leur délai de réalisation. Cette tranche pourra être affermée à tout moment au cours de l'exécution du marché.

Le non affermissement éventuel des tranches conditionnelles n'entraînera aucune indemnité de dédit.

**Lot 03 à bon de commande** pour les sondages pédologiques et leur analyse. Les commandes sont faites au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande. Les modalités de déclenchement sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

### **ARTICLE 4 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

*Pièces particulières:*

- Règlement de consultation (R.C.),
- l'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes (Annexe 01 - Décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) / Annexe 02 – Acte d'engagement en cas de sous-traitance),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),

*Pièce générale (réputée connue) :*

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles (CCAG PI).

**ARTICLE 5 : COUT DE(S) LA PRESTATION(S)**

**5.1 : Prix :**

**LOT 01**

**Tranche ferme**

Le marché est passé à prix global et forfaitaire pour le montant suivant :

Montant € HT	
Taux de la TVA	
Montant € de la TVA	
Montant € TTC (en chiffres)	

Arrêté à la somme de.....€ TTC (en lettres).

Le détail du prix global et forfaitaire est fixé dans la proposition de prix dûment complétée par le prestataire et annexé au présent document (cf. ANNEXE 1).

Cette proposition fera apparaître le montant et la durée de la prestation pour les phases explicitées dans le cahier des charges incluant les frais liés aux réunions, à la reprographie et à toutes autres sujétions.

**LOT 02**

**Tranches conditionnelles**

Le marché est passé à prix global et forfaitaire pour le montant suivant :

Montant € HT	
Taux de la TVA	
Montant € de la TVA	
Montant € TTC (en chiffres)	

Arrêté à la somme de.....€ TTC (en lettres).

Le détail du prix global et forfaitaire est fixé dans la proposition de prix dûment complétée par le prestataire et annexé au présent document (cf. ANNEXE 1).

Cette proposition fera apparaître le montant et la durée de la prestation pour les phases explicitées dans le cahier des charges incluant les frais liés aux réunions, à la reprographie et à toutes autres sujétions.

**LOT 03**

**A bon de commande - Sondages pédologiques et analyse**

Montant unitaire € HT	
Taux de la TVA	
Montant € de la TVA	
Montant € TTC (en chiffres)	

## 5.2 : Nature des prix :

Les prix sont révisibles.

Ils sont alors réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de la remise des offres. Ce mois est appelé mois zéro. L'indice de référence choisi en raison de sa structure pour représenter l'évolution du prix des prestations est l'indice SYNTEC relevé dans le Moniteur des Travaux Publics.

La formule de calcul de la révision est la suivante :

$$P = P_0 (\text{Syntec}_n / \text{Syntec}_0)$$

Avec P = prix révisé ;

$P_0$  = prix initial du marché ;

$\text{Syntec}_n$  = indice correspondant au mois du début du délai contractuel d'exécution des prestations

$\text{Syntec}_0$  = indice correspondant au mois de la date limite de remise des offres.

Le coefficient de révision ainsi obtenu sera arrondi au millième supérieur.

Le titulaire du marché devra impérativement faire **apparaître la révision des prix** à chaque demande d'acompte et joindre un **décompte de révision** des prix, accompagné des justificatifs du montant des indices utilisés.

## 5.3 : TVA

Les taux de TVA qui s'appliquent sont les taux de TVA en vigueur lors de l'établissement des pièces de mandatement.

## 5.4 : Modalités de facturation

Il est demandé au titulaire du marché de faire parvenir l'ensemble des factures correspondant aux travaux réalisés dans le cadre du présent marché sous format PDF compressé, sans couleur et avec une taille de fichier de 150x150 DPI.

Les factures seront transmises aux adresses suivantes :

[secretariat@syrva.fr](mailto:secretariat@syrva.fr); [riviere@syrva.fr](mailto:riviere@syrva.fr)

## 5.5 : Modalités de paiement

Le paiement des prestations interviendra selon les modalités suivantes, après remise par le titulaire des factures correspondantes, et après réalisation et validation des travaux :

pour les tranches fermes :

- Versement après l'exécution de la Phase 01,

pour les tranches conditionnelles:

- Versement après l'exécution de chaque Phase choisie par le maître d'ouvrage,
- Les prestations non réalisées ne seront pas facturées.

En application de l'article 33 du décret n°2008-1355 du 19 décembre 2008, le paiement intervient 30 jours au plus tard après la remise par le titulaire de sa facture à l'adresse suivante :

**MAITRE D'OUVRAGE :**  
Syndicat Rivière Vienne et Affluents – SyRVA  
8 rue du 8 Mai 1945  
86210 Bonneuil-Matours

**SyRVA** - Syndicat Rivière Vienne et Affluents  
8 rue du 8 Mai 1945 - 86210 Bonneuil-Matours - Tél. : 05 49 85 20 09

Passé ce délai, il sera versé des intérêts moratoires calculés selon les dispositions de l'article 5 du décret n°2002-232 du 21 février 2002 modifié.

Le délai global de paiement ne peut être suspendu qu'une fois par le pouvoir adjudicateur avant le mandatement.

Cette suspension fait l'objet d'une notification au titulaire par tout moyen permettant d'attester une date certaine de réception. Cette notification précise les raisons, qui, imputables au titulaire, s'opposent au paiement ainsi que les pièces à fournir ou à compléter.

Le délai global de paiement est alors suspendu jusqu'à la remise par le titulaire de la totalité des justifications qui lui ont été réclamées.

A compter de la réception des justifications demandées par la personne publique contractante, un nouveau délai global est ouvert : il est de 30 jours ou égal au solde restant à courir à la date de la suspension si ce solde est supérieur à 30 jours.

Le comptable assignataire des paiements est Monsieur le Trésorier des collectivités du Châtelleraudais.

### **5.6 : Mode de règlement**

Le mode de règlement retenu est le virement par mandat administratif avec paiement à 30 jours maximum.

Le Maître d'Ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- au nom de

.....

- à la banque

.....

- au Trésor Public

.....

- au Centre des Chèques Postaux de

.....

- Numéro de compte

.....

- Code établissement

.....

- Code guichet

.....

...  
- Clé RIB

.....

A cet effet, le candidat fournira un relevé d'identité bancaire à ses nom et adresse

### **ARTICLE 6 : DUREE DE LA PRESTATION(S)**

Le présent marché prend effet à compter de sa notification par recommandé au titulaire. Il est passé pour une durée **de 12 mois**. Un ordre de service sera adressé au titulaire pour le déclenchement de chaque tranche de prestations.

### **ARTICLE 7 : PENALITES POUR RETARD**

En cas de retard des rendus et si le calendrier contractuel présenté par le candidat n'est pas respecté, le titulaire subit sur ses créances, des pénalités dont le montant par jour calendaire s'élève à 150 € HT.

### **ARTICLE 8 : AVANCE**

Conformément à l'article 87 Du code des marchés publics (édition 2006), la ou les prestataires ci-après désignées :

refusent de percevoir l'avance forfaitaire de 5% du montant de la tranche ferme.

ne refusent pas de percevoir l'avance forfaitaire de 5% du montant de la tranche ferme.

Si aucune indication n'est apportée ou si aucune case n'est cochée, il sera considéré que la (les) prestataires(s) refuse(nt) l'avance forfaitaire.

### **ARTICLE 9 : SOUS-TRAITANCE**

Une partie du marché pourra être sous-traitée et fera l'objet d'un acte spécial visé par toutes les parties au marché joint en **ANNEXE 2** au présent document.

### **ARTICLE 10 : OBLIGATION DE DISCRETION**

Le titulaire s'engage à demander et à obtenir du maître d'ouvrage l'accord préalable sur les contacts qui lui sont nécessaires à l'exercice de sa mission, sur demande du titulaire.

Le titulaire s'engage à ne communiquer aucun renseignement, document ou résultat quelconque à des tiers sans autorisation préalable de la personne publique.

Tout manquement à ces obligations entraînera de plein droit la résiliation du marché aux torts du titulaire.

Tous les documents qui auront été confiés au bureau d'études durant la mission devront être restitués au Syndicat Rivière Vienne et Affluents (SyRVA) lors de la remise des documents définitifs.

### **ARTICLE 11 : CESSATION D'ACTIVITES**

Dans le cas où le titulaire viendrait à cesser son activité, la personne publique se fera remettre tous les documents, objets du présent marché, dont elle pourra user pour son intérêt exclusif.

### **ARTICLE 12 : RESILIATION**

La personne publique se réserve le droit de résilier le marché en application du CCAG PI.

### **ARTICLE 13 : CONTENTIEUX**

Les contestations ayant trait à l'application du présent marché et à toutes les obligations qui en découlent seront à défaut d'accord à l'amiable, soumises au Tribunal Administratif de Poitiers auquel les parties donnent expressément attribution de compétences.

### **ARTICLE 14 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Par dérogation à l'article A.25 du CCAG PI, le titulaire du marché concède à titre exclusif au Syndicat Rivière Vienne et Affluents (SyRVA) le droit d'utiliser ou de faire utiliser les résultats, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes, pour les besoins découlant du marché. Les droits sont concédés pour le monde entier.

**ARTICLE 15 : APPLICATION DU CCAG**

De manière générale, les dispositions du CCAG prestations intellectuelles sont applicables au présent marché sauf :

- l'article 7 du présent marché qui déroge à l'**article 14 du CCAG Prestations Intellectuelles**,
- l'article 14 du présent marché qui déroge à l'**article 25 du CCAG Prestations Intellectuelles**.

Fait à .....,

Fait à Bonneuil-Matours

le .....

le.....

LE PRESTATAIRE

*Signature et cachet de la société*

Le Président du Syndicat Rivière Vienne et  
Affluents – SyRVA



**ANNEXE 1 : Décomposition du prix global et forfaitaire**

PHASE	DESIGNATION DES MISSIONS	UNITE	QUANTITE	PRIX HT	PRIX TTC
<b>TRANCHE FERME - Préalable à l'inventaire</b>					
Phase 01	Sensibilisation et mobilisation des communes éligibles	Forfait	1		
		TVA à ... %			
		<b>TOTAL</b>			

Lu et approuvé  
A  
Le  
Le titulaire  
Cachet

Lu et approuvé  
A Bonneuil-Matours  
Le  
Le Président du SyRVA / Daniel Auger

TRANCHES CONDITIONNELLES - Réalisation de l'inventaire					
<b>N°01 - Antran</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		
<b>N°02 - Aailles-en-Châtellerault</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		

<b>N°03 - Bonnes</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		

<b>N°04 - Bonneuil-Matours</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		
<b>N°05 - Bouresse</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		

<b>N°06 - Cenon-sur-Vienne</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		
<b>N°07 - Châtelleraut</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		

<b>N°08 - Chauvigny</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		
<b>N°9 - Dangé-Saint-Romain</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		

<b>N°10 - La Chapelle-Moulière</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		
<b>N°11 - Les Ormes</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		

<b>N°12 - Lhonnaizé</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		



<b>N°13 - Saint-Laurent-de-Jourdes</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		
<b>N°14 - Valdivienne</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		

<b>N°15 - Verrières</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		
<b>N°16 - Vouneuil-sur-Vienne</b>					
Phase 02	Animation d'un groupe communal, état des lieux, collecte des données existantes, rencontres avec les personnes ressources	Forfait	1		
Phase 03	Préciser l'identification et la délimitation des zones à caractère humide	Forfait	1		
Phase 04	Caractérisation des zones humides	Forfait	1		
Phase 05	Analyse et propositions : Identification des enjeux / Propositions de gestion / Chiffrage des mesures	Forfait	1		
Phase 02-05	Réunions	Forfait	1		
Phase 02-05	Livrables	Forfait	1		
			TVA à ... %		
			<b>TOTAL</b>		

<b>ENSEMBLE DES TRANCHES CONDITIONNELLES - Réalisation de l'inventaire</b>			
	TVA à ... %		
	<b>TOTAL</b>		

Lu et approuvé  
A  
Le  
Le titulaire  
Cachet

Lu et approuvé  
A Bonneuil-Matours  
Le  
Le Président du SyRVA / Daniel Auger

**ANNEXE 2 :**

L'acte d'engagement en cas de sous-traitance

**ANNEXE L'ACTE D'ENGAGEMENT**  
**EN CAS DE SOUS-TRAITANCE**

**Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément  
des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (1)**

-----

**MARCHE**

Titulaire : .....

Objet : **Inventaire des zones humides - Contrat Territorial Vienne Aval / SyRVA**  
**Cartographie et caractérisation** .....

**PRESTATIONS SOUS-TRAITEES**

Nature : .....

Montant : .....

**SOUS-TRAITANT**

Nom, raison ou dénomination sociale : .....

Entreprise individuelle ou forme juridique de la société : .....

Numéro d'identité de l'entreprise (SIREN) : .....

Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers : .....

Adresse : .....

Compte à créditer (établissement, agence, numéro de compte, clé RIB) :  
- .....  
- .....  
- .....

Je déclare sur l'honneur que je ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

**CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE**

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :.....

.....

Date (ou mois) d'établissement des prix :.....

.....

Modalités de révision des prix :.....

.....

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : .....

.....

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics du 1<sup>er</sup>  
août 2006 :

**Le Président du Syndicat Rivière Vienne et Affluents – SyRVA**

Comptable assignataire des paiements:

**Monsieur le trésorier payeur**

**Pour acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant**

**Le pouvoir adjudicateur**

**Le Président du Syndicat Rivière Vienne et Affluents**

**Le titulaire du marché**

- (1) Fournir les documents demandés à l'article 46 du Code des Marchés Publics du 1<sup>er</sup> août 2006.